

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 29 JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien d'art du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine, directrice déléguée des collections, institut national de l'audiovisuel est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Béatrice ARBOUSSET, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du bois, spécialité « ébéniste », adjointe au chef de l'atelier d'ébénisterie restauration, Mobilier national ;
- Monsieur Stéphane BEAUDONNET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « multimédia », assistant multimédia, école nationale supérieure d'art de Bourges ;

- Monsieur Davis BELLIARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », régisseur, responsable des ateliers, centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine ;
- Madame Myriam BOULEKROUNE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », formatrice au métier de tapisserie, Mobilier national ;
- Monsieur Hervé CHADAILLAC, technicien de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chef d'équipe, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Madame Katia DREGHI, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier », coordinateur, musée du Louvre ;
- Madame Anne-Claire NAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », adjointe au chef d'atelier restauration reliure-dorure, département de la conservation, bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », chef de l'atelier éclairage, musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe RICHARD, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier en chef, domaine national de Rambouillet, centre des monuments nationaux ;
- Madame Marie RUTSCHOWSCAYA, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », cheffe de service adjointe, département de la production, manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier National et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Axel WERKLING, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », graveur taille douce, département de la création et de la production, service de la décoration, cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 2

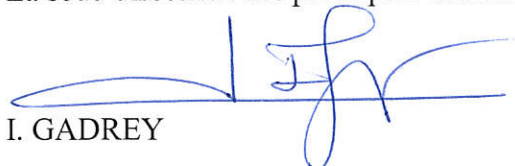
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Myriam BOULEKROUNE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », formatrice au métier de tapisserie, Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 JUIL. 2019**

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY